

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 73391

Texte de la question

Mme Geneviève Gosselin-Fleury appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des psychomotriciens dans le cadre du chantier de la réforme des professions de santé. En effet, depuis trois ans, les travaux concernant la réforme de cette profession sont interrompus. Actuellement les psychomotriciens sont formés en seulement trois ans, malgré le grand nombre de connaissances à intégrer. Une formation en cinq ans leur permettrait d'élargir leur champ de connaissances afin de mieux exercer leur métier. De plus, le grade de master leur permettrait une reconnaissance plus forte dans le cadre universitaire. Aussi elle lui demande de préciser la position de son ministère sur le passage au grade de master des études de psychomotricien.

Texte de la réponse

De nombreuses professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation. Les besoins de santé publique ont conduit à faire évoluer les compétences professionnelles des psychomotriciens. Le référentiel de compétences qui a été élaboré par les professionnels en lien avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes constitue une première étape dans la rénovation de la formation des psychomotriciens. Il revient au ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, tutelle de cette profession et en charge du travail sur les référentiels métier et compétences, de solliciter, s'il l'estime nécessaire, les services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche lorsque la réflexion sur le contenu de la formation des psychomotriciens sera abordée.

Données clés

Auteur : Mme Geneviève Gosselin-Fleury

Circonscription : Manche (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 73391 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>3 février 2015</u>, page 673 Réponse publiée au JO le : <u>24 mars 2015</u>, page 2283